

Compte-rendu**17^{ème} Atelier de travail de RegulaE.Fr**

- Le réseau des régulateurs francophones de l'énergie (RegulaE.Fr) a tenu son 17^{ème} atelier de travail conjoint à Nouakchott, Mauritanie, du 3 au 5 février 2026. Le réseau RegulaE.Fr regroupe aujourd'hui 35 membres, dont 22 autorités de régulation en Afrique, et constitue un espace structurant d'échanges entre régulateurs francophones à des stades très différents de maturité institutionnelle et d'ouverture des marchés. La CRE y était représentée par Victor Alonso et Claire Hellich-Praquin et l'organisation assurée par Cynthia di Leonforte qui assure le secrétariat du réseau.
- L'atelier portait cette année sur le thème « L'ouverture des marchés de l'électricité : cadres, pratiques, et retours d'expérience ». En collaboration avec la Commission européenne, l'événement s'est articulé autour de deux volets : les échanges entre régulateurs les 3 et 4 février, puis un atelier conduit par la Facilité énergie de la Commission européenne, le 5 février, intitulé « Ouverture des marchés électriques : cadre institutionnel, régulation, instruments de mise en œuvre, et levée des barrières pour l'entrée en lice des nouveaux acteurs ».
- La rencontre, accueillie par l'Autorité de Régulation en Mauritanie (ARE) et présidée par Mme Sylvie OLELA ODIMBA, Présidente du Conseil d'Administration de l'ARE (RDC) et Présidente sortante de RegulaE.Fr, s'est tenue sous le regard attentif des institutions nationales et européennes, représentées lors de l'ouverture par M. Ahmed Ould MOHAMEDOU (Président de l'ARE), M. Joaquin Tasso VILALLONGA (Ambassadeur de l'Union européenne) et Mme Amal Mint MAOULOUD (ministre mauritanienne de l'Hydraulique et de l'Assainissement).
- Anna Fangeaux de la DGINTPA de l'Union européenne, a rappelé le cadre stratégique dans lequel s'inscrit cet engagement, en évoquant l'initiative Global Gateway. Cette stratégie européenne entend soutenir des projets durables, transparents et interconnectés dans les pays en développement, en particulier via une programmation coordonnée et une intégration régionale renforcée. Ces dimensions apparaissent comme essentielles pour créer des marchés énergétiques viables, attractifs pour les financements, et porteurs de développement à long terme.
- Les débats ont mis en lumière :
 - L'importance du cadre réglementaire et institutionnel
 - L'adaptation de la mise en œuvre de l'ouverture des marchés en fonction des situations nationales
 - Les opportunités de financement en provenance du secteur privé
- Environ 70 participants étaient présents sur place et une vingtaine de participants ont suivi l'événement en ligne. Les régulateurs européens, CRE mise à part, n'ont malheureusement pas fait le déplacement en Mauritanie.
- Ce 17^{ème} atelier confirme que le dialogue et les échanges de bonnes pratiques entre régulateurs demeurent des leviers essentiels pour permettre une ouverture des marchés efficace et durable et surmonter les nombreux défis qui y sont liés. Il a été marqué par une forte participation des pays de la zone sahélienne, souvent représentés à haut niveau, traduisant un intérêt soutenu pour les échanges entre pairs et pour le renforcement des capacités institutionnelles.
- La deuxième journée s'est achevée par l'Assemblée Générale dressant le bilan des activités du réseau et fixant les grands rendez-vous pour l'année à venir alors que le réseau va fêter ses 10 ans en novembre 2026. L'occasion d'annoncer la participation de RegulaE.Fr à un événement international majeur, le 9^{ème} Forum mondial sur la réglementation énergétique (WFER – *World Forum of Energy Regulators*) organisé par l'ICER (International Confederation of Energy Regulators) à Tbilissi en Géorgie du 21 au 24 septembre 2026. Cette assemblée marque également un changement de gouvernance avec M. Amidou TRAORE (Autorité nationale de régulation du secteur

de l'électricité de **Côte d'Ivoire** (ANARE-CI)) devenant Président du Réseau. M. Alexandre OUKOUNI D'OMENILTH (Conseil de régulation du **Gabon** (ARSEE)) a été élu premier vice-président, et Mme Sylvie OLELA ODIMBA (Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité, **RDC**) a pris la fonction de deuxième vice-présidente. Pour la première fois depuis la création de RegulaE.Fr, deux régulateurs (Gabon et Sénégal) ont candidaté à la présidence du réseau, témoignant de l'importance symbolique et de la visibilité croissante de RegulaE.Fr auprès de ses membres.

SOMMAIRE

1. RESUME	4
2. Journée 1 – Mardi 3 février 2026	5
2.1. Mot de bienvenue	5
2.2. Mot d’ouverture.....	5
2.3. SESSION 1 – Mauritanie : réformes, défis de la régulation et grand projet structurant	6
2.4. SESSION 2 – Les formes de marché de l’électricité : fonctionnement, acteurs et enjeux économiques.....	8
2.5. SESSION 3 – Ouverture du marché : effets observés et implications pour les acteurs	9
3. Journée 2 – Mercredi 4 février 2026.....	10
3.1. SESSION 4 – Présentations des membres : structure des marchés, pratiques et trajectoires	10
3.2. SESSION 5 – Harmonisation des cadres réglementaires de l’électricité : de la comparaison internationale aux adaptations nationales	11
4. Journée 3 – Jeudi 5 février 2026	11

1. RESUME

RegulaE.Fr a organisé son 17^{ème} atelier de travail à Nouakchott avec pour objectif continu de renforcer la collaboration autour de la régulation énergétique dans l'espace francophone. L'événement a permis d'échanger et d'avancer sur les enjeux que représentent la libéralisation des marchés pour les régulateurs.

Organisé conjointement avec la DGINTPA de la Commission européenne, l'événement s'est déroulé en deux parties :

- ✓ Un atelier thématique de RegulaE.Fr les mardi 3 et mercredi 4 février 2026
- ✓ Un atelier technique approfondi organisé par la Facilité Energie de l'UE le jeudi 5 février 2026

Les sessions ont couvert une large gamme de thématiques, débutant par un état des lieux de la situation énergétique en Mauritanie, suivi par une analyse de la régulation et des priorités de l'ARE dans un secteur en transition. Un exemple de projet structurant de centrale hybride solaire-éolienne en IPP a également été présenté par le groupe Iwa.

Les sessions ont également traité les sujets des différentes formes de marché de l'électricité, leur fonctionnement, les acteurs impliqués ainsi que les effets observés de l'ouverture du marché. Enfin, les questions d'harmonisation des cadres réglementaires de l'électricité ont aussi été abordées.

Les débats ont permis de partager des perspectives sur les besoins spécifiques des pays en développement et ont mis en lumière des solutions et approches inspirantes pour chacun. Ce sont ces discussions et partages d'expériences variées qui ont enrichi le programme de l'atelier, renforçant la solidarité et la coopération entre les entités francophones face aux défis de l'ouverture des marchés électriques.

La diversité des acteurs présents a enrichi les échanges, offrant une plateforme collaborative où se côtoyaient régulateurs, décideurs politiques, bailleurs internationaux (Banque mondiale et Banque africaine de développement) et le secteur privé.

Sur le fond, les échanges ont confirmé que les régulateurs membres du réseau sont désormais bien ancrés dans les paysages institutionnels nationaux, avec une reconnaissance claire de leur rôle. Les discussions ont mis en évidence une convergence sur l'objectif d'ouvrir prioritairement les segments de production à des acteurs alternatifs, notamment dans un contexte de transition énergétique. En revanche, les questions relatives à l'ouverture du transport et de la distribution demeurent largement abordées sous l'angle des monopoles publics régulés, conformément aux modèles en vigueur. Le segment de la fourniture et de la relation fournisseurs-clients, en particulier la question des clients éligibles, a été moins discuté, à l'exception notable des présentations européennes, ce qui constitue un point d'attention pour de futurs travaux.

Les journées de travail ont également mis en évidence des attentes fortes en matière d'accompagnement plus opérationnel. Plusieurs participants ont exprimé le souhait que les ateliers techniques de la TAF soient davantage structurés autour de problématiques concrètes rencontrées au quotidien par les régulateurs, avec des pistes de solutions mieux adaptées aux réalités nationales.

Un format plus ciblé a ainsi été évoqué, reposant sur l'analyse de cas pratiques, et réunissant l'ensemble des parties prenantes concernées : régulateurs, ministères sectoriels, bailleurs de fonds, investisseurs (tels que Meridiam), ainsi que des cabinets de conseil et d'ingénierie financière (Deloitte, GFA Consulting, présents à Nouakchott). Ces formats permettraient d'aborder de manière plus opérationnelle des sujets clés tels que le financement des projets, les exigences de rentabilité, la structuration et la négociation des contrats (PPA, clients éligibles), ou encore les causes récurrentes d'échec contractuel.

2. Journée 1 – Mardi 3 février 2026

2.1. Mots de bienvenue

- **M. Ahmed OULD MOHAMEDOU, Président du Conseil national de régulation du régulateur de Mauritanie (ARE)**

M. OULD MOHAMEDOU a ouvert l'atelier en rappelant le caractère essentiel de l'électricité pour l'économie, la compétitivité et la société en général. Il a mentionné les réformes structurelles profondes menées par le gouvernement mauritanien et la volonté des autorités mauritaniennes de construire un système électrique durable.

- **Mme Sylvie OLELA ODIMBA, Présidente du Conseil d'administration de l'ARE RDC et Présidente de RegulaE.Fr**

Mme OLELA ODIMBA s'est réjouie de la tournure qu'à pris RegulaE.Fr au fil du temps, devenu bien plus qu'un simple réseau de régulation. Elle a salué l'arrivée de nouveaux membres au sein du réseau et a remercié les régulateurs pour leur engagement vecteur de dynamisme, d'innovation et de créativité. La Présidente sortante du réseau a également rappelé les enjeux majeurs soulevés par l'ouverture des marchés.

- **M. Joaquin Tasso Vilallonga, Ambassadeur de l'Union européenne**

L'Ambassadeur a rappelé que l'enjeu principal est d'élargir l'accès à l'électricité sur le continent africain. Il a indiqué que la stratégie de l'UE « Global Gateway » et la stratégie de développement hors UE sont autant d'outils pour renforcer les liens entre l'Europe et ses partenaires. Il insiste sur une approche à 360 degrés et les exigences de bonne gouvernance et de transparence. Par ailleurs, il a rappelé le potentiel en ENR énorme en Afrique mais cela implique un engagement politique fort. Dans ce contexte, le rôle des autorités de régulation est central et la mise en place de cadres clairs et prévisibles est essentiel pour attirer les investisseurs et accompagner les autorités nationales.

2.2. Mot d'ouverture

- **Son excellence Madame Amal Mint Maouloud, ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement**

Son excellence Madame Amal Mint Maouloud a décrit l'électricité comme une priorité stratégique de la Mauritanie, tout comme l'ouverture des marchés qui représente un levier important en termes de performance et de sécurité d'approvisionnement, nécessitant des objectifs politiques clairs. Elle a qualifié les échanges d'opportunités précieuses pour repenser les capacités d'action des régulateurs.

Elle a insisté sur le fait que l'énergie est au cœur du développement économique et de l'inclusion sociale. La priorité stratégique est l'accès à l'énergie. Cela passe par l'ouverture des marchés de l'énergie et une régulation indépendante. Les enjeux de performance, de protection des consommateurs et d'approvisionnement sont au cœur des priorités nationales. Programme autour de 3 objectifs : soutenir les réformes institutionnelles, augmenter la capacité de production verte et créer des emplois. Enfin, le nouveau code de l'électricité adopté organise une libéralisation progressive du secteur, la promotion des ENR et un cadre propice à l'électrification rurale. Il faut un secteur électrique plus performant au service du développement national.

2.3. SESSION 1 – Mauritanie : réformes, défis de la régulation et grand projet structurant

Cette session était modérée par **M. Alexandre Okouni d'Omenilth**, Président du Conseil de régulation de l'ARSEE, Gabon. Trois intervenants étaient présents.

1) Intervention de M. Zakaria SOUMARE, Directeur des Energies Renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, ministère de l'Energie et du Pétrole, Mauritanie.

Orientations stratégiques du secteur de l'énergie en Mauritanie

La réforme du secteur en Mauritanie est guidée par de nombreux constats : coût de l'énergie élevé en raison du mix énergétique dominé par le fioul, besoin d'investissements importants dans les ENR, déficit de production, faible densité et forte dispersion de la population ce qui représente un défi majeur pour l'accès universel (accès à l'électricité en milieu rural en deçà de 10 %), dette de SOMELEC (opérateur historique) limite la flexibilité financière et la capacité d'investissement.

Données clés :

- Taux d'électrification de 56 %, puissance installée de 680 MW, production annuelle de 1 900 GWh (dont 44 % de thermique, 25 % d'hydroélectrique, 27 % d'éolien et 4 % de solaire), longueur du réseau de transport HT de 2 093 km (dont 750 km en construction et 1 300 km en cours d'attribution)
- Fort potentiel de production d'énergie solaire et éolienne
- Besoin de financement à hauteur de 2,446 millions de dollars

Orientations stratégiques du ministère en matière d'énergie

Restructuration récente dans le secteur à la suite de l'adoption de nouveaux textes (Code de l'électricité, Loi PPP & Décrets d'application) avec la régulation du secteur élargie à SOMELEC. Elaboration d'importants documents stratégiques tels que le Schéma directeur P&T à l'horizon 2040 et la modélisation de la trajectoire énergétique à l'horizon 2050, les Options d'Electrification à Moindre Coûts, le Plan Directeur d'Electrification Rurale, l'Etude d'Intégration des Energies Renouvelables et la feuille de route Desert-to-Power.

Le gouvernement a lancé un appel aux partenaires de développement, aux philanthropes et aux acteurs du secteur privé à soutenir le parcours de la Mauritanie vers l'accès universel à une énergie abordable, fiable, durable, inclusive et propre.

De nombreux projets structurants sont en cours, notamment la construction de centrales à gaz et hybrides, ainsi que des projets d'interconnexion et de lignes de transport. La Mauritanie ambitionne également de développer la production d'hydrogène vert à hauteur de 12 Mt par an.

2) Intervention de M. Abdellahi Zeidane, Directeur de l'Eau et de l'Electricité, Autorité de Régulation de Mauritanie

Réguler un secteur en transition : les priorités actuelles de l'Autorité de régulation

• **Cadre règlementaire et institutionnel**

En Mauritanie, le secteur de l'énergie est régi par trois intervenants principaux :

- a) **Le Ministère en charge de l'énergie** qui assure notamment
 - La planification, la normalisation et l'homologation des tarifs
 - L'octroi et la modification des licences sur proposition de l'ARE
 - Le choix technologique ainsi que la conception des infrastructures électriques
- b) **L'Autorité de Régulation**, une autorité administrative indépendante, créée en 2001, dotée de l'autonomie financière et de gestion et rattachée au Premier Ministre. Elle a la charge de :
 - Conduire le processus d'attribution des licences
 - Instruire et délivrer les autorisations

- Assurer le suivi des licences et autorisations
 - Déterminer les tarifs des infrastructures à partage obligatoire
 - Sanctionner les manquements aux CdC et cadre légal
- c) **SOMELEC**, l'opérateur historique, né en 2001 de la scission de SONELEC et restructuré en 2024 en un groupe composé d'une société mère et de trois filiales :
- Production et Transport SPT-SOMELEC
 - Distribution et Commercialisation SDC-SOMELEC
 - Electrification Rurale SER-SOMELEC

- **Evolution du marché de l'électricité**

Avant la réforme de 2024, le marché de l'électricité en Mauritanie avait la forme d'un monopole verticalement intégré. La loi 22/027 portant sur le code de l'électricité et le décret d'application a permis :

- Une diversification des acteurs et des modes de production
- Des besoins plus importants en investissements dans les réseaux
- Une priorité d'accès au réseau donnée aux énergies renouvelables
- Une obligation d'énergies renouvelables dans les réseaux isolés
- Une exigence accrue de transparence et de performance

➔ **Le rôle du régulateur devient ainsi plus stratégique et plus complexe.**

- **Défis du secteur :**

- Forte dépendance aux énergies fossiles importées
- Coûts élevés de production
- Demande croissante due à l'urbanisation et au développement économique

- **Perspectives :**

- Accompagner l'entrée des IPP et ENR en préservant l'équilibre de l'opérateur historique
- Mettre en place des tarifs transparents, soutenables pour les opérateurs et socialement acceptables pour les usagers
- Intégrer les énergies renouvelables sans fragiliser le réseau
- Renforcer la qualité, la continuité du service et réduire les pertes technico-commerciales
- Appliquer les règles de manière équitable et renforcer la confiance des investisseurs et partenaires

3) Intervention de Mamadou Bal, Directeur général des opérations de groupe, Iwa

Un projet structurant en cours : la première centrale hybride solaire-éolienne en IPP (IWA Green Energy – 60 MW)

IWA est un groupe d'investissement régional opérant dans l'énergie, l'industrie, les mines et l'agro-industrie à travers l'Afrique de l'Ouest. Il a été fondé en 2016 et compte dix entreprises opérationnelles.

Le **projet de centrale hybride solaire-éolienne en IPP** en Mauritanie est né en raison de la croissance rapide de la demande en électricité et de la dépendance de plus en plus accrue aux combustibles fossiles. Après un appel d'offre, deux consultations et à l'issue d'une évaluation technique et financière appuyée par des consultants étrangers, la proposition d'IWAFRICA s'est révélée être la plus compétitive, ce qui a conduit à sa désignation officielle.

La centrale aura une capacité solaire de 160 MW et une capacité éolienne de 60 MW. Le cout total du projet est d'environ 287 millions de dollars, dont 78 % de dettes, soit un financement assuré par des bailleurs multilatéraux (SFI et BAD) et une banque locale (BPM), et 22 % de fonds propres entièrement mobilisés par IWAFRICA. Le projet hybride générera des revenus prévisibles grâce à un contrat d'achat d'électricité d'une durée de 15 ans, assorti d'une obligation de paiement ferme, conclu avec SOMELEC. Ce dispositif garantit des flux de trésorerie stables pour le promoteur, tout en assurant à SOMELEC un prix de l'électricité compétitif et stable.

Impacts attendus :

- Contribuer à atteindre un mix énergétique constitué à 70 % d'énergie renouvelable d'ici à 2030 et réduire les émissions de CO₂
- Réduire les coûts de SOMELEC d'au moins 30 millions de dollars
- Contribuer au retour à l'équilibre financier de SOMELEC et au renforcement de sa stabilité financière
- Accélérer l'indépendance énergétique du pays et capitaliser sur des compétences locales capables de développer le secteur
- Créer plus de 450 emplois pendant la construction et plus de 75 emplois permanents

2.4. SESSION 2 – Les formes de marché de l'électricité : fonctionnement, acteurs et enjeux économiques

Cette session était modérée par **Mme Sylvie Olela Odimba**, Présidente du Conseil d'administration du régulateur de la République démocratique du Congo et Présidente de RegulaE.Fr. Deux intervenants étaient présents.

1) Intervention de M. Georges KAMAR, Expert principal, politique sectorielle et régulation, Facilité Energie de l'UE

Principes et logiques économiques des principales formes de marché

Lors de son exposé, M. Georges KAMAR a détaillé les outils nécessaires au développement de l'accès à l'électricité :

- L'ouverture des marchés
- La restructuration des marchés
- Le développement des réseaux
- L'accélération de la transition énergétique
- Le recentrage du rôle de l'Etat

Il est ensuite revenu sur **l'historique de la libéralisation des marchés de l'électricité** qui sont passés d'un système de monopole verticalement intégré à une structure intermédiaire avant d'atteindre une forme de marché libéralisé où tous les clients sont éligibles et choisissent leur fournisseur. Après avoir expliqué ce processus en détail, M. Kamar a utilisé l'exemple de la Mauritanie pour illustrer ses propos. Il a également précisé que la mise en œuvre des projets nécessite une bonne **compréhension des interactions qui sont souvent complexes via :**

- Une clarification des questions relatives aux infrastructures et ressources qui peuvent être considérées comme souveraines
- Une clarification du cadre institutionnel et du rôle de chaque partie dans la mise en œuvre des projets
- La prise en compte de potentiels objectifs divergents dans le cadre des partenariats public/privé
- Une clarification de la gestion des flux financiers

Enfin, M. Kamar a expliqué la structuration des financements de projets et a insisté sur l'importance d'un **cadre institutionnel et réglementaire.**

2) Intervention de M. Laurent KOCO TOSSOU, Président de l'ARREC

Comment les formes de marché se déclinent-elles en Afrique de l'Ouest ?

Le premier message clé de M. Laurent KOCO TOSSOU est que les marchés électriques sont des **mécanismes organisés** et non des marchés libres au sens classique. L'électricité n'est pas un bien comme les autres en raison de sa non-stockabilité et de ses contraintes physiques. Il a présenté les formes de marché comme **indissociables de la technologie du système électrique et du cadre réglementaire et institutionnel**.

Il est également revenu sur les différentes formes de marché :

- Le système de **monopole intégré verticalement**, forme dominante historique en Afrique de l'Ouest
- Le **marché partiellement libéralisé**, ou modèle « single buyer », la forme dominante actuelle en Afrique de l'Ouest
- Le **marché de gros concurrentiel**, l'objectif progressif du WAPP
- Le **marché de détail concurrentiel** qui nécessite de la transparence, de la facilité à changer de fournisseur et une réglementation appropriée. Aujourd'hui encore peu développé en Afrique de l'Ouest.

M. Tossou a ensuite défini la coexistence entre les formes de marché en Afrique de l'Ouest :

- Niveau **national** : Organisation interne du secteur de l'électricité des Etats
- Niveau **régional** : Echanges transfrontaliers dans le cadre du **Marché Régional de l'Électricité (MRE)**

Il a terminé par détailler le rôle du MRE, des régulateurs, des gestionnaires de réseau, ainsi que des institutions régionales à l'image du WAPP.

2.5. SESSION 3 – Ouverture du marché : effets observés et implications pour les acteurs

Cette session était modérée par **M. Ismaël Keïta**, Directeur général de l'AREE, Guinée. Trois intervenants étaient présents.

1) Intervention de M. Yann-Ange Kouassi-Vanie, Senior Manager, Département conseil économique, Deloitte

Ce que change l'ouverture pour le fonctionnement du système électrique

Les cabinets de conseil à l'instar de Deloitte, peuvent être mandatés par les régulateurs, comme ce fut le cas pour l'ARSEL qui a mandaté le groupe dans l'objectif de développer un modèle financier de référence ainsi qu'un modèle d'évaluation des projets de mini réseaux.

En premier lieu, M. Kouassi-Vanie est revenu sur les enjeux de la libéralisation et de l'ouverture à la concurrence, expliquant que la libéralisation du secteur électrique répond généralement à deux enjeux principaux : financer et baisser les coûts.

Pour attirer davantage de capitaux privés, il conseille de développer un cadre législatif suffisamment robuste pour créer les conditions d'une concurrence réelle et crédible via :

- Une restructuration du secteur et des évolutions réglementaires
- La mise en place d'un organe indépendant de régulation fort
- La mise en place d'une gouvernance et d'un climat institutionnel attractifs

Il a également présenté les possibilités liées au financement privé pour les activités de réseaux, notamment le **Transport d'Electricité Independent (TEI)**, une forme de financement prometteuse pour l'Afrique avec des résultats éprouvés dans d'autres pays en voie de développement comme le Brésil, le Pérou et l'Inde.

2) Intervention de M. Henri KROU, ANARE-CI

Le rôle du régulateur dans un secteur en ouverture : enjeux, responsabilités et arbitrages

Durant son allocution, M. Krou est revenu sur le rôle et les missions du régulateur en prenant l'exemple de l'ANARE-CI en Côte d'Ivoire. Il a notamment expliqué que **le régulateur doit être à équidistance des différents acteurs du marché** (producteurs, consommateurs, Etat, etc.). Ses missions consistent à protéger le pouvoir d'achat des ménages, rendre le secteur attractif pour les investisseurs, favoriser l'efficacité par la concurrence, limiter les hausses tarifaires immédiates et préparer la soutenabilité future du système électrique.

3) Intervention de M. Frederic VERDOL, Chargé de projets énergie, Région Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, Banque mondiale (Bureau de Dakar)

Attractivité des projets et financement : regard d'un bailleur et retour sur un projet concret

A l'instar des intervenants précédents, M. Verdol a commencé par souligner l'importance d'un environnement réglementaire favorable et des projets bien structurés pour garantir l'attractivité des projets et leur financement.

Il est revenu sur le rôle des bailleurs pour accompagner les régulateurs et les gouvernements à travers des assistances techniques, des appuis budgétaires et des programmes d'investissement. Il a souligné l'importance de l'harmonisation des pratiques, gage de stabilité supplémentaire pour les investisseurs.

M. Verdol a également présenté l'initiative M300, un projet de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, visant à raccorder 300 millions de personnes à l'électricité en Afrique subsaharienne d'ici 2030. Il a expliqué que les engagements réglementaires visant à l'accélération de l'électrification et la mobilisation des investissements du secteur privé, mobilisent davantage de financements autour d'une même ambition à travers les bailleurs et/ou les investisseurs privés. Depuis la mise en place de ces mesures en Mauritanie en janvier 2024, bailleurs et investisseurs privés ont déjà mobilisé 40 % des objectifs de financement privé d'ici 2030, soit 1,2 milliard de dollars.

3. Journée 2 – Mercredi 4 février 2026

3.1. SESSION 4 – Présentations des membres : structure des marchés, pratiques et trajectoires

Cette session était modérée par **Mme Sylvie OLELA ODIMBA**, Présidente du Conseil d'administration du régulateur de la République Démocratique du Congo (ARE) et Présidente de RegulaE.Fr. Elle a rassemblé six intervenants.

- 1) Présentation de M. Shrir BAALI, Membre du conseil de l'ANRE, Maroc
- 2) Présentation de M. Ibrahima NIANE, Président de la CRSE, Sénégal
- 3) Présentation de M. Ahmadou BOUBA OUMAROU, Directeur de la Régulation Technique, ARSEL, Cameroun
- 4) Présentation de M. Abdi ILMI ACHKIR, ARMD, Djibouti
- 5) Présentation de M. Joel RENELIC, ingénieur en électrification rurale, ANARSE, Haïti
- 6) Présentation de Mme Claire HELlich-PRAQUIN, Directrice des affaires européennes, internationales et de la coopération, CRE, France

Tour à tour, les intervenants ont disposé de cinq minutes pour présenter le fonctionnement du marché de l'électricité dans leur pays respectif, non pas dans un objectif de comparaison et de jugement, mais dans un objectif de partage d'expérience, leur permettant d'échanger sur leurs difficultés mais aussi d'apprendre et s'inspirer des autres membres du réseau.

Ils ont ensuite participé à une discussion structurée autour des trois axes suivants :

- Axe 1 : Les priorités actuelles des pays pour leur secteur électrique
- Axe 2 : Effets observés ou anticipés : qu'attend-on de l'ouverture ?
- Axe 3 : Ce que ces priorités et choix impliquent pour le rôle du régulateur

L'audience a ensuite pu rebondir sur les déclarations des intervenants et poser des questions en fonction des différents contextes nationaux.

3.2. SESSION 5 – Harmonisation des cadres réglementaires de l'électricité : de la comparaison internationale aux adaptations nationales

Cette session était modérée par **M. Mohamed MOGAHA**, membre du conseil de régulation de l'ARE, Mauritanie. Deux intervenants étaient présents.

1) Intervention de M. Nirina LETSARA, Statisticien de l'Énergie en Chef, Banque africaine de développement

Gouvernance et réglementation : Les enseignements de l'Indice de réglementation de l'électricité (ERI)

Pour son intervention, M. Letsara est revenu sur le **rôle et le fonctionnement de l'ERI**, un indice bien connu des régulateurs africains. Conçu comme un outil de benchmarking, **l'ERI permet de comparer les pays et de suivre les cadres réglementaires**, ce qui en fait un instrument de pilotage très utile. L'ERI s'appuie sur des enquêtes détaillées pour garantir qu'il repose sur des éléments factuels et comparables entre pays. Toutes les informations collectées sont analysées et transformées en indicateurs harmonisés. **L'ERI est particulièrement stratégique pour les réformes et l'harmonisation réglementaire car il ne se contente pas de classer les pays mais il les situe en identifiant d'où viennent les difficultés.** Les régulateurs servent ensuite de relais entre la mesure fournie par l'ERI et l'action à l'échelle nationale.

En conclusion, M. Letsara a démontré que l'ERI prouve que l'intégration régionale de l'électricité commence par l'intégration réglementaire.

2) Interventions de Mme Claire HELlich-PRAQUIN, Directrice des affaires européennes, internationales et de la coopération, CRE, France

L'harmonisation européenne, entre obligation juridique et coopération des régulateurs : le cas de la CRE

Dans sa présentation, Claire Hellich-Praquin est revenue sur la spécificité européenne en ce qui concerne la régulation de l'énergie. Après avoir présenté **les grandes étapes de la libéralisation européenne du secteur de l'électricité**, soulignant le caractère progressif de l'ouverture du marché, Madame Hellich-Praquin a expliqué les concepts de droit européen de « compétence partagée » et de « principe de subsidiarité » qui organisent les compétences entre le niveau européen et le niveau national en matière d'énergie. Elle a ensuite détaillé l'implication de la CRE dans les négociations européennes et sa participation active au sein de l'ACER et du CEER pour une mise en œuvre harmonisée des règles régissant le secteur de l'énergie.

Elle a terminé sa présentation en soulignant la complexité du système électrique du fait de son évolution (décentralisation, besoin de flexibilité etc.) et le nécessaire équilibre à trouver en Europe pour atteindre les objectifs de décarbonation, de sécurité et de souveraineté énergétique.

4. Journée 3 – Jeudi 5 février 2026

1.1 SESSION 1 – Quelles solutions pour une mise en œuvre effective d'une ouverture de marché qui promeut la concurrence et la participation des entreprises privées (notamment de l'UE) ?

Ouverture des marchés de l'électricités ; cadre institutionnel ; régulation ; séparation des activités (indépendance du GRT) ; accès et raccordement aux réseaux (producteurs et clients éligibles)

Modérateur : Georges KAMAR

Présentateur : Patrick TROLLIET

Lors de cette session, Patrick Trolliet a commencé par souligner que l'ouverture du marché implique une évolution de l'architecture du secteur et du cadre institutionnel, marquée par une multiplication des acteurs.

Le succès de l'ouverture repose ainsi sur la régulation des marchés qui s'appuie sur des instruments adaptés au cas par cas, notamment :

- Un modèle de cahier des charges incluant des indicateurs performance par activité et/ou technologie. Il correspond à un document contractuel annexé au titre d'exploitation, fixant les conditions dans lesquelles l'exploitant fixe ses activités. Il est spécifique à l'activité exercée par l'opérateur donc si un opérateur exerce plusieurs activités, il doit avoir un cahier des charges spécifiques à chacune des activités qu'il exerce. Sur les 22 régulateurs africains, 12 ont introduit un cahier des charges dans leur régulation (55 %).
- Des règles de séparation des activités clairement établies pour garantir l'indépendance de l'activité de transport. Elles permettent notamment d'empêcher le favoritisme et la discrimination, de garantir des accès au réseau à tous les opérateurs et tiers, ainsi que de permettre de fixer des tarifs reflétant les coûts réels par activité. 17 sur 22 régulateurs en Afrique possèdent une législation qui reflète la séparation des activités (77 %).
- Un modèle de contrat d'achat de l'électricité (CAE) pour les activités de production et de stockage. Le CAE est un contrat direct entre un client éligible ou l'acheteur unique et un PIE (ou un stockeur). Il fournit au vendeur la principale source de revenus qui lui permettra de financer tout ou partie de son investissement.
- Un modèle de contrat de raccordement pour les activités de production et de stockage. Il permet de garantir le fonctionnement harmonieux et la stabilité du réseau ainsi que de s'assurer du respect des dispositions réglementaires normatives, techniques, juridiques et financières, établies sur la base de principes et règles équitables pour tous, et validé par le régulateur.

1.2 SESSION 2 – Comment lever les barrières pour l'entrée en lice des nouveaux acteurs ? Producteurs indépendants ; stockeurs ; surplus auto-producteurs ; clients éligibles ; commercialisateurs (fournisseurs) ; mini-réseaux isolés

Modérateur : Nicola BUGATTI

Présentateur : Olivier BODHUIN

Après être revenu sur les conséquences du passage d'un système électrique de type traditionnel à un marché ouvert, Olivier Bodhuin a présenté les avantages et les défis qui découlent de l'arrivée de nouveaux acteurs en conséquence de l'ouverture du marché. Ces nouveaux acteurs font référence aux producteurs indépendants et stockeurs privés, aux auto-producteurs, aux opérateurs indépendants de réseau, aux clients éligibles et aux commercialisateurs. A l'aide de tableaux, il a expliqué quelles sont les barrières inhérentes, spécifiques et potentielles à l'introduction de ces nouveaux acteurs sur le marché et comment elles peuvent être levées grâce à des mesures d'ordre réglementaire et/ou des mesures d'ordres contractuel et financier.

Echanges et débats avec la salle

La dernière session animée par la Facilité Energie de l'UE a suscité de nombreuses réactions de la part de l'audience, particulièrement intéressée par les aspects plus techniques et la mise en œuvre concrète de l'ouverture des marchés. Les questions ont notamment porté sur les GRT, l'autoproduction et le stockage. Ces échanges prouvent l'intérêt des régulateurs pour les présentations techniques et l'aspect opérationnel de l'atelier. Ainsi, mettre en avant des pistes de réflexion adaptées aux réalités nationales pour les futures présentations serait particulièrement approprié pour permettre aux régulateurs d'y voir plus clair dans la mise en œuvre concrète des recommandations de la TAF.